Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260921-DEL202656-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
15 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation :
15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

DEL-2026-56

OBJET

CHOIX du prestataire Prévention et lutte contre les nuisibles

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire

Etaient présents : Sandra BOUCHER, Solenn CŒUR – LE MEUR, Pierre-Yves CHOSSEC Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Christelle TREUT

Étaient absents et représentés : Stéphanie CORRE, Sébastien HAMON et Maryline RIVIERE

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

La commune souhaite renforcer sa politique de **lutte contre les nuisibles**, notamment :

- **La dératisation** : pour limiter les risques sanitaires liés à la prolifération des rongeurs (transmission de maladies, dégradations des infrastructures, etc.).
- **La destruction des nids de frelons asiatiques** : espèce invasive représentant un danger pour la biodiversité locale et la sécurité publique.

Conformément aux obligations réglementaires et aux recommandations sanitaires du département du Finistère, la commune doit s'appuyer sur des prestataires agréés pour ces interventions, afin de garantir une intervention efficace, sécurisée et conforme à la législation en vigueur.

2 entreprises spécialisées ont été sollicitées pour établir des devis :

Prestataire	Dératisation (HT)	Intervention Frelons Asiatiques (par nid, HT)	Certifications
APA	780 €	95 €	Certibiocide / Certiphyto
FARAGO	1 793 €	180 €	Certibiocide / Certiphyto

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir APA pour son rapport qualité-prix et sa conformité aux exigences sanitaires.

Pour extrait conforme,
Maire,
Jean-Paul COZIEN

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)